

COUR SUPÉRIEURE

(Action collective)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001066-204

DATE : 17 novembre 2020

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.

MAURICE ASSOR
et
TRACY PATTERSON
Demandeurs

c.
TICKETMASTER CANADA HOLDINGS ULC
TICKETMASTER CANADA ULC
TICKETMASTER CANADA LP
TICKETMASTER LLC
LIVE NATION CANADA INC.
LIVE NATION ENTERTAINMENT INC.
LIVE NATION WORLDWIDE INC.
AXS GROUP CANADA INC.
AXS GROUP LLC
STUBHUB CANADA LTD
STUBHUB INC.
VIVID SEATS LLC
SEATGEEK INC.
TICKETNETWORK INC.
INTERNET REFERRAL SERVICES LLC
GAMETIME UNITED INC.
Défenderesses

**ORDONNANCE AUTORISANT LA SUBSTITUTION DU DEMANDEUR
ET FIXANT UNE ÉCHÉANCE**

- [1] Cette demande d'autoriser une action collective a été instituée le 12 mai 2020.
- [2] Le déroulement de l'instance reprend activement après une suspension procédurale décrétée en raison de la pandémie de la COVID-19.
- [3] Le 10 juillet 2020, la demande d'autorisation était modifiée pour ajouter une douzaine de défenderesses et pour substituer M. Tracy Patterson à titre de demandeur et représentant proposé, en remplacement de M. Maurice Assor.
- [4] À date, toutes les défenderesses sont représentées par avocat, sauf Seatgeek Inc. et Gametime United Inc. qui n'ont pu recevoir signification de la demande d'autorisation. L'instance continue sans ces deux dernières.
- [5] Aucune des défenderesses ne conteste les modifications.
- [6] Cependant, Ticketmaster Canada Holding ULC, Ticketmaster Canada ULC, Ticketmaster Canada LP, Ticketmaster LLC, Live Nation Canada Inc., Live Nation Entertainment Inc. et Live Nation Worldwide Inc. veulent faire consigner leur argument (à plaider lors du débat sur l'autorisation) que M. Patterson ne peut être désigné représentant des membres parce qu'il a obtenu remboursement du prix de ses achats le 30 juin 2020, soit dix jours avant la modification de la demande d'autorisation¹.
- [7] Consultés à cet égard, les avocats en défense conviennent de l'échéance du 18 décembre 2020 pour produire toutes leurs demandes préliminaires.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [8] **AUTORISE** la modification de la demande d'autorisation;
- [9] **DÉCLARE** valablement produite l'*Amended application* du 10 juillet 2020;

¹ Courriels de Me Richter, 31 juillet 2020 et 4 novembre 2020.

[10] **RÉSERVE** les droits de Ticketmaster Canada Holding ULC, Ticketmaster Canada ULC, Ticketmaster Canada LP, Ticketmaster LLC; Live Nation Canada Inc., Live Nation Entertainment Inc. et Live Nation Worldwide Inc. de contester l'autorisation en plaidant notamment que Tracy Patterson ne détient pas de recours personnel et ne peut être désigné représentant des membres;

[11] **FIXE** l'échéance du 18 décembre 2020 d'ici laquelle chaque défenderesse devra avoir produit toutes ses demandes préliminaires;

[12] **SANS FRAIS** de justice.



PIERRE-C. GAGNON, j.c.s.

Me David Assor
LEX GROUP INC.
Avocats pour les demandeurs

Me Christopher Richter
Me Se-Line Duong
TORYS
Avocats pour les défenderesses
Ticketmaster Canada Holdings ULC,
Ticketmaster Canada ULC, Ticketmaster
Canada LP, Ticketmaster LLC, Live Nation
Canada Inc., Live Nation Entertainment Inc. et
Live Nation Worldwide Inc.

Me Nick Rodrigo
DAVIES WARD PHILLIPS & VINEBERG
Avocats pour les défenderesses
AXS Group Canada Inc. et AXS Group LLC

Me François-David Paré
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA
Avocats pour les défenderesses
Stubhub Inc. et Stubhub Canada Ltd

Me Amanda Gravel
Me Kristian Brabander
McCARTHY TÉTRAULT LLP
Avocats pour la défenderesse
Vivid Seats LLC

Me Fadi Amine
MILLER THOMSON
Avocats pour la défenderesse
Ticketnetwork, Inc.

Me Jessica Harding
Me Éric Préfontaine
OSLER, HOSKIN & HARCOURT
Avocats pour la défenderesse
Internet Referral Services LLC

Date d'audience : sur échange de courriels seulement